

LES ACTIONS PRÉVUES SUR LE SITE

Gestion et suivi des habitats naturels (milieux pastoraux)

Les actions prévues dans ce domaine visent la bonne gestion des estives du site. Dès l'élaboration du Document d'objectifs, les gestionnaires d'estives sont associés à cette démarche. Cette collaboration perdure et devient de plus en plus importante afin de répondre au mieux aux besoins des éleveurs qui évoluent et au souci de préservation des milieux. Dans le cadre de Natura 2000, la Communauté de Communes du Val d'Azun travaille ainsi avec la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin, la Commission syndicale d'Arras-Sireix, le SIVOM du Labat de Bun et le Groupement pastoral d'Arcizans-Avant.



Un des abreuvoirs colmatés au Cabaliros (RMG-CCVA 2011)

Les projets concernent la réalisation d'équipements (abreuvoirs, parcs de tri...), l'embauche de garde, des réalisations d'écobouages et débroussaillages, l'amélioration des accès, le suivi des milieux, etc.

Gestion et suivi des habitats naturels (hors milieux pastoraux)

Les actions visent deux habitats particulièrement : les milieux rocheux et les habitats forestiers. En ce qui concerne les forêts, il s'agit de favoriser la prise en compte de préconisations visant à préserver un certain milieu, dans le cadre des aménagements, des martelages ou des coupes de bois. Il s'agit également de suivre les essences non autochtones dans les peuplements naturels et d'évaluer l'état de conservation des habitats forestiers. Dans le cadre du suivi des milieux rocheux, il est prévu de travailler plus particulièrement sur la dynamique des éboulis d'altitude.

Gestion et suivi des espèces animales et végétales

Quatre espèces sont jugées prioritaires en termes d'actions dans le Document d'objectifs : une végétale, l'Androsace des Pyrénées et trois animales, le Desman, le Lézard des Pyrénées et les Chiroptères.

L'objectif est soit de mieux connaître la répartition d'une espèce, comme pour le Desman et le lézard des Pyrénées, ou de suivre son évolution, comme pour l'Androsace, soit de sensibiliser sur les enjeux de sa survie, comme pour les chiroptères.

Communication, information, sensibilisation

L'objectif des actions dans ce domaine est à la fois d'informer les différents acteurs du site sur ses enjeux Natura 2000, de communiquer sur le site et les actions au grand public et de veiller à intégrer des recommandations liées à Natura 2000 dans les autres projets touchant le site. Nous souhaitons par exemple travailler avec les écoles du Val d'Azun autour de l'exposition Natura 2000 qui peut devenir dans ce cas un support pédagogique.

Mise en œuvre du Document d'objectifs

Nous retrouvons à ce niveau toutes les actions d'animation du Docob, c'est à dire la mise en œuvre de manière concrète des objectifs prévus sur le site. Il est question du suivi des actions engagées dans tous les domaines du Docob, de l'accompagnement dans le cadre des demandes de financement et de l'évaluation de la mise en œuvre et des résultats de la gestion.

conseil imprime • nc 89598 • 05 62 94 07 77

CONTACTS

Le site internet Natura 2000 en Vallée des Gaves / <http://valleesdesgaves.n2000.fr>

L'exposition itinérante / <http://valleesdesgaves.n2000.fr/content/exposition-itinerante>

La Charte Natura 2000 / <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-chartes-Natura-2000.html>

Le Contrat de gestion / <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-contrats-Natura-2000,24352.html>

Contacts / Rose-Marie GRENOUILLET, Communauté de Communes du Val d'Azun

Maison du Val d'Azun - 65400 ARRENS MARSOUS / Tél. 05 62 97 49 40 / E.mail : natura2000@valdazun.com

Un site Natura 2000 - Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros - Bulletin d'information n°2 • Juin 2012

• Rédaction et relecture : Communauté de Communes du Val d'Azun, SMDRA, CRPGE, DDT 65 •

Impression : Conseil Imprime, entreprise Imprim'Vert®, certifiée PEFC • Crédits photos : Annie Cipièrre

du CRPGE, Florence Loustalot-Forest de l'ONF65, R-M Grenouillet CCVA • Tirage à 500 exemplaires.

Un site Natura 2000

Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros

Bulletin d'information

N°2 - Juin 2012

Ce bulletin vous apporte toutes les informations sur l'état d'avancement des actions Natura 2000 sur le site Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros. Il vous donne aussi les contacts pour en savoir plus et poser des questions sur ce sujet.

Après un long travail de diagnostic et de concertation de 2008 à 2010, le Document d'objectifs (Docob) du site a été validé début juillet 2011 par le Préfet. Le site est entré depuis dans une nouvelle phase, l'animation. Ainsi, depuis 2011 la Communauté de Communes du Val d'Azun est en charge de la mise en œuvre des actions. Une chargée de mission a été recrutée dans cet objectif.

L'animation se décompose en divers points qui font revivre le travail des différentes commissions, notamment au niveau pastoral : la préparation de la mise en place de mesures agroenvironnementales, la réalisation des premiers équipements tels que la réflexion sur les abreuvoirs du Groupement pastoral d'Arcizans-Avant, l'installation de parcs de triage sur Barbat et Lëas pour le SIVOM du Labat de Bun, etc.

Le Moun Né depuis le Cabaliros (CRPGE, 2004)



Au niveau environnemental, le suivi des espèces et des habitats remarquables est en cours d'élaboration en partenariat avec les services spécialisés. A ce sujet, mais aussi de manière générale, un travail en collaboration avec les autres sites Natura 2000 des Vallées des Gaves est réalisé de façon régulière.

Ce travail partenarial nous permet de tout mettre en œuvre pour défendre notre patrimoine, afin de transmettre aux générations à venir un environnement naturel, culturel et vivant, au moins aussi riche que nous l'avons actuellement.

A travers ce Bulletin d'information, nous ne manquerons pas de vous tenir informés régulièrement de l'évolution des travaux en cours et de la vie du site.

Pierre Gerbet

Président du Comité de Pilotage

Sommaire

2 ... Vie du Site

Natura 2000 en Vallées des Gaves
Principales caractéristiques du site

3 ... La démarche sur le site

Mise en place des actions
de terrain

4 ... Les actions prévues sur le site

4 ... Contacts



VIE DU SITE

Natura 2000 en Vallées des Gaves

14 des 22 sites NATURA 2000 du département des Hautes-Pyrénées se situent dans les Vallées des Gaves : 13 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), et 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS), le Cirque de Gavarnie.

Il est ainsi apparu opportun aux acteurs locaux, en accord avec l'Etat, de lancer une démarche commune à l'échelle des vallées des gaves, afin de mutualiser leurs moyens et de mieux communiquer sur Natura 2000 et sur les actions réalisées. Dans ce cadre, depuis 2009 des actions transversales ont vu le jour :

- Elaboration d'un site internet présentant Natura 2000 et les 14 sites du territoire (adresse dans la rubrique **Contacts**).
- Création d'une exposition itinérante sur les mêmes thèmes (7 panneaux généraux + 14 panneaux «Site»). A la prochaine rentrée scolaire, la Maison du Val d'Azun accueillera cette exposition.

Le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA) gère cette démarche «intersite».

Principales caractéristiques du Site

Le pastoralisme...

L'agriculture de montagne est une agriculture pastorale qui utilise quasi exclusivement une ressource fourragère issue d'une végétation naturelle. Plus de 90% du site Natura 2000 est ainsi concerné par des unités pastorales (UP). Les éleveurs du site sont organisés en 4 regroupements :

- Le Groupement Pastoral d'Arcizans Avant, sur le secteur d'Estibe
- la Commission syndicale de la Vallée de Saint Savin, sur les secteurs de Coutres, Goury et Cinquet
- la Commission syndicale d'Arras Sireix, sur les secteurs de Banciole, Port Debat, Port Dessus et Lachouse
- le SIVOM de Labat de Bun, sur les secteurs de Laur, La Labasse, Bayelle et Barbat.

Le siège des exploitations est situé près des villages et dans les fonds de vallées. Les troupeaux y passent l'hiver. Plus en altitude, la zone intermédiaire est utilisée en intersaison (printemps, automne). Elle est constituée de prairies naturelles de fauche ou de pâturages. On y rencontre les granges, où le matériel des bergers est stocké. C'est un étage essentiel aux systèmes d'exploitation transhumants mais qui connaît une certaine déprise, notamment du fait des conditions d'exploitation difficiles pour les pratiques de fauche et d'entretien des milieux (haies, rigoles...). On y rencontre également des pacages communaux. Enfin, la partie la plus altitudinale des landes et des pelouses est utilisée pour le pâturage d'été. C'est le secteur des estives. Des troupeaux de

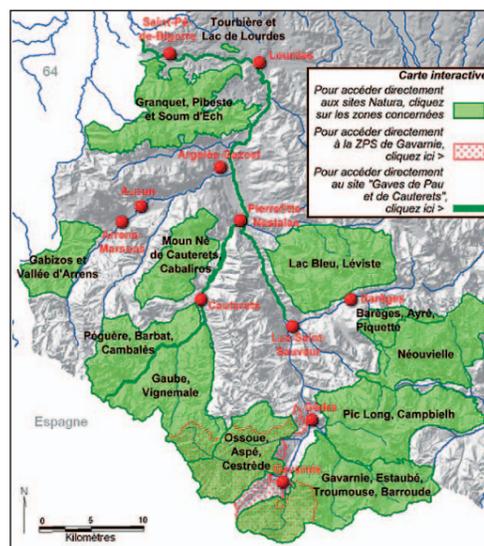


Rassemblement du troupeau en parc de tri pour les soins (CRPGE-Annie Cipièrre, 2008)

la plaine ou d'autres départements viennent compléter les effectifs valléens. Le bétail est ovin, bovin et équin, avec quelques caprins et une répartition qui varie en fonction de l'altitude, de la topographie et de la ressource fourragère. Les ovins sont majoritaires sur les plus hautes altitudes et les reliefs les plus accidentés. Chaque année, ce sont plus de 1500 bovins, près de 4700 ovins et caprins, et plus de 150 équins et asins qui foulent les estives du site.

...Indispensable pour la préservation des milieux

L'activité pastorale, et les pratiques qui y sont associées (écobuages...), est ainsi la principale activité humaine qui façonne le paysage, même si un certain nombre de secteurs sont aujourd'hui marqués par la déprise agricole. Depuis des siècles, elle a contribué à l'évolution des paysages montagnards en modifiant les dynamiques végétales naturelles. De cette façon, l'enfrichement, le sous pâturage ou le sur pâturage, vont avoir des conséquences sur la présence, l'évolution et la conservation de nombreux habitats naturels de la haute montagne. Cette activité pastorale a des impacts différents en fonction des grands types de formations végétales : elle a peu de conséquences sur les milieux rocheux ou forestiers, alors qu'elle a une forte influence sur les pelouses, les landes et parfois les zones humides.



Carte extraite du site internet «Natura 2000 en Vallées des Gaves»

Question de vocabulaire

Les contrats de gestion. Il s'agit d'une adhésion individuelle passée entre l'Etat et le propriétaire (ou ses mandataires ou ayant droit) d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000.

Le Contrat Natura 2000 (défini dans la Circulaire de gestion du 21 novembre 2007) comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le DOCOB, sur la conservation ou la restauration des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Ces actions peuvent donner droit à une rémunération compensatoire.

L'adhérent à une charte (ci-dessous) ou un contrat s'engage pour une durée minimale de 5 ans.



Dactylorhiza maculata (FLF-ONF, 2008)

La Charte Natura 2000, établie pour chaque site, contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces, dans le respect des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit à des avantages fiscaux tels que l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Si vous êtes intéressés, contactez l'animateur (rubrique **Contacts**)

Zoom sur une espèce

L'ANDROSACE des PYRENEES est une espèce protégée au niveau national. Elle est endémique des Pyrénées centrales (France et Espagne). Sur le site, elle est présente sur la commune de Cauterets où les inventaires Natura 2000 ont mis à jour plusieurs nouvelles stations.

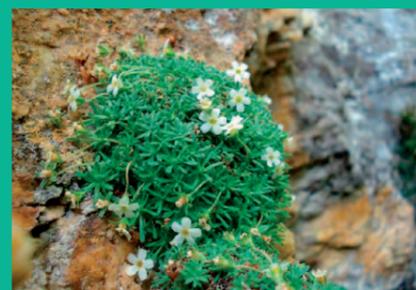
Le changement climatique est un phénomène qui pourrait affecter directement cette espèce, plus particulièrement les stations situées en haute et basse altitude. Un suivi régulier de l'état des populations, en lien avec d'autres sites,

Androsace des Pyrénées (FLF-ONF, 2008)

Mise en place des actions de terrain : Schéma du processus



Des exemples concrets de réalisation sur le site du Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros vous seront présentés dans les numéros suivants de ce bulletin d'information.



LA DEMARCHE SUR LE SITE

Mise en place des actions de terrain :

Approche méthodologique

Les projets sont priorisés d'une année sur l'autre, en fonction des besoins de terrain et des moyens financiers disponibles. Une fois un projet lancé, différentes étapes sont nécessaires à sa réalisation.

1 : Validation du projet

Le plan d'actions a été élaboré lors de la réalisation du Docob (cf. Bulletin n°1). Il est détaillé dans des fiches actions. Cependant, avant d'entamer le processus de réalisation, il est nécessaire de vérifier l'actualité de l'action prévue. En effet, il arrive que des situations aient changé et qu'une action ait besoin d'être modifiée ou repoussée. Dans d'autres cas, un projet a pu être déjà réalisé, hors cadre Natura 2000. Cette première étape est donc indispensable avant toute entame de démarche.

2 : Groupe de travail

Une fois l'action validée, un groupe de travail est organisé. Il rassemble les organismes directement concernés par la réalisation du projet. Il se réunira tant de fois que de besoin pour parvenir à la réalisation finale du projet. Lors de ces groupes de travail, les moyens nécessaires au projet sont déterminés : moyens humains, financiers, la maîtrise d'œuvre, le maître d'ouvrage, le calendrier, etc.

3 : Les repérages de terrain

Des visites de terrain sont nécessaires pour localiser exactement le projet, obtenir des détails sur sa faisabilité, ou pour sensibiliser tel ou tel acteur à certaines difficultés de réalisation, suivant le cas.

4 : L'évaluation des coûts

Etape très importante, elle fait souvent appel à des services spécialisés pour évaluer le plus justement possible le budget et le cahier des charges.

5 : La mise en œuvre administrative du projet

Il s'agit à cette étape d'élaborer les dossiers de demande de financement, de demande d'autorisation (en fonction des cas) : site inscrit, site classé, évaluation d'incidence, zone cœur du Parc National des Pyrénées... Il est parfois nécessaire également de rédiger des appels d'offre.

6 : Point sur la démarche en Copil

Etape de suivi et de validation, il est rendu compte régulièrement de l'avancée du projet devant le Comité de Pilotage du site (le Copil), qui est aussi l'occasion, si nécessaire, de faire des choix et de valider des documents ou des procédures.

7 : Réalisation technique du projet

Le projet prend forme sur le terrain : la cabane est construite, le sentier est dessiné, le parc de tri est installé, ou encore le protocole de suivi de l'espèce est en place et les relevés de terrain ont lieu... Quel que soit leur concrétisation, visite de terrains et photos témoignent de la réalisation des actions.

8 : Compte-rendu de l'action en Copil et Evaluation

Une fois l'action réalisée ou le processus de suivi mis en place, le Comité de Pilotage suit l'impact de l'action et veille à la réalisation de son suivi, annuel à minima.

En fonction de la difficulté du projet ces étapes sont plus ou moins longues. Le processus peut être raccourci en cas de projets simples ou plus long pour les projets complexes.